



MAIRIE DE MAIZILLY
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 MAI 2020

Le vingt-trois mai mil vingt à onze heures, le Conseil Municipal de MAIZILLY s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme LEBEAU Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 18 mai 2020

PRESENTS : Mme LEBEAU Colette, M CHASSAGNE Jean-Paul, MME LEBON Marie-Josée, M DUHEZ Didier, M PATIN Raphaël, Mme MEILLER Laetitia, Mme VIVIER Angélique, M SAFER Michel, Mme BERTHET Sabrina, Mme SANCHES Véronique

Absents excusés ayant donné procuration : M LOPEZ Anthony (procuration a Mme Colette LEBEAU)

Secrétaire de séance : MME LEBON Marie-José

Installation du nouveau Conseil Municipal – Création de 3 postes d'Adjoints

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'Article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne, pour la commune de Maizilly, un effectif maximum de 3 adjoints.

A ce titre et considérant les résultats des élections municipales en date du 15 mars 2020, Madame le Maire propose la création de 3 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Maizilly, à l'unanimité, décide la création de 3 postes d'adjoints au Maire, et précise que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès lors de leur élection.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Certifié conforme.

A Maizilly, le 23 mai 2020

Le Maire,

Colette LEBEAU